

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-509

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111012-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2025-509

Projet Alimentaire de Territoire - Subventions à la Fondation Bordeaux Université et à l'association EPI'SOL - - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Fondation Bordeaux Université : actions 2025 du projet RESCOSAFE

Le projet **RESCOSAFE** porté par la Fondation Bordeaux Université est né dans un contexte de débat national sur la question des risques associés à l'utilisation de matériaux plastiques dans la restauration collective. La loi EGalim, votée en octobre 2018 interdit les conditionnements plastiques dans la restauration scolaire à compter de 2025. La mise en évidence de la migration, à partir des matériaux d'emballage, de substances préoccupantes dans les denrées alimentaires et notamment celles conditionnées en matériaux plastiques ainsi que la diffusion de micro et nanoparticules de plastique dans l'environnement, invite désormais à envisager des recherches autour de ces questions dans une démarche interdisciplinaire. En effet, l'ensemble de la chaîne d'activité de la restauration collective doit être appréhendée pour mesurer l'impact sur la qualité de l'alimentation et la santé : approvisionnements, élaboration des repas, travail des agents et évaluation de l'action publique. Cette nouvelle exigence s'inscrit par ailleurs dans un cadre d'expansion des impératifs réglementaires et des demandes des usagers à l'égard de la restauration collective qui pourrait mettre en concurrence les différentes priorités (diversification protéique, qualité des achats, lutte contre le gaspillage, santé au travail des agents, etc.).

L'irruption de ces questions encourage de nouvelles formes de collaborations entre les acteurs publics locaux, en particulier les agents territoriaux en charge de la restauration collective, et le monde académique. L'ambition générale du projet RESCOSAFE est de développer les recherches locales sur les conditionnements alimentaires dans une démarche interdisciplinaire : chimie et science des matériaux, épidémiologie, santé au travail, sciences sociales et politiques, ingénierie agroalimentaire, en favorisant les collaborations entre les acteurs scientifiques et les établissements publics de la restauration collective.

Il bénéficie du soutien d'Agores (Association nationale des directeurs de la restauration collective), des sociétés Aperam, ArmorInox, Bourgeat, Nutripack, RESCASET, Sorepack, du SIRESCO et du SIVU Bordeaux-Mérignac. Il est développé en partenariat avec le Centre de Ressources Technologiques AGIR (Agroalimentaire Innovation Recherche).

Le projet RESCOSAFE a pour missions de :

- développer la connaissance scientifique sur les matériaux destinés au contact des aliments (matériaux traditionnels dont matériaux métalliques et nouveaux matériaux

biosourcés/biodégradables) et les bonnes pratiques de leurs utilisations à travers une chaire de recherche interdisciplinaire

- établir une veille scientifique et institutionnelle sur l'alimentation en restauration collective en assurant la montée en compétence des agents territoriaux en charge du secteur
- prévenir les risques sanitaires et environnementaux liés aux conditionnements alimentaires
- contribuer au rayonnement de la recherche bordelaise en faveur d'une alimentation saine et durable

Conformément à l'axe C4 du Projet Alimentaire de Territoire métropolitain, il est proposé d'attribuer à la Fondation Bordeaux Université une subvention de 15 000 € pour le programme d'action 2025 du projet RESCOSAFE.

Association EPI'SOL Pessac – Aide à l'investissement

EPI'SOL Pessac développe en 2024 un second lieu de lien social autour de la restauration solidaire, proposant des tarifications plurielles. Ses actions visent l'autonomie et la capacité de chacun à exercer un esprit critique face à son alimentation et à l'évolution constante de l'offre alimentaire.

Les principaux éléments de son programme d'action sont :

- proposer, un marché de producteurs local dans le local du restaurant tout en animant un atelier porté par un collectif de quartier (cheffes nomades, collectif du quartier de la châtaigneraie) cuisinant en mettant en valeur les produits locaux vendus, en partenariat avec l'Agence Alimentaire de Nouvelle Aquitaine et les Filières agricoles locales ;
- travailler 4 fois par an en collaboration avec un Chef Cuisinier sur un produit spécifique ;
- travailler avec ces fournisseurs actuels et également développer de nouveaux partenariats concernant les fruits et légumes ;
- développer la communication pour améliorer l'accès à l'alimentation, avec des vidéastes un chef renommé.

Pour le mener à bien et se développer, l'association souhaite engager des investissements sur sa cuisine pour un montant global de 50 207 € TTC, selon le plan de financement suivant : le projet contribue directement aux objectifs du Projet Alimentaire de Territoire métropolitain, en particulier à l'axe D4 (« Consolider et accompagner les initiatives de solidarité alimentaire vers un accès à des produits frais et de qualité pour tous »). Il est proposé d'attribuer au projet une subvention d'investissement de 5 000 €, soit 10% du montant global TTC du projet.

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (TTC)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Installations, aménagements	16 950	Autofinancement	27%	13 307
		État - ministère Transition	4%	2 000

Matériels, outils de production	33 257	écologique		
		Région - ESS	26%	12 900
		Département	2%	1 000
		Bordeaux Métropole-PAT	10%	5 000
		Commune(s)- Pessac	12%	6 000
		Fondation pour le Logement des Défavorisés	10%	5 000
		Projet Mieux Manger Pour Tous	10%	5 000
Total dépenses	50 207	Total recettes	100	50 207

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU les dossiers de demande d'aide présentés par la Fondation Bordeaux Université (2025-00391) et par l'association EPI'SOL (2025-00232),

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2015-0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération métropolitaine du 24 novembre 2022 portant adoption du Projet Alimentaire de Territoire,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir des actions contribuant aux mêmes objectifs que les stratégies métropolitaines en matière de nature, d'agriculture et d'alimentation.

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à la Fondation Bordeaux Université une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour le programme d'action 2025 du projet RESCOSAFE.

Article 2 : d'attribuer à l'association EPI'SOL une subvention d'investissement de 5 000 € pour son projet d'investissement, soit 10% d'un montant global TTC de 50 207 €.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions attributives ci-annexées ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2025 en section fonctionnement au chapitre 65, article 65748, fonction 76, et en section d'investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------